



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/06/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 22 juin 2009***  
**D - 20090343**

***Aujourd'hui Lundi 22 juin Deux mil neuf, à quinze heures,***

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

( sauf de 15 H 20 à 16 H 50 et de 18H à 18 H 25)

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN (*préside la séance de 15 h 20 à 16 h 50 et de 18 h à 18 h 25*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Chafika SAILOUD,

***Programme d'Intérêt Général (PIG). Subventions de la Ville  
aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 mai 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de mettre en place un Programme d'Intérêt Général lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable au sein du parc privé (PIG) pour les années 2008 à 2010 sur l'ensemble du territoire communautaire, exceptés les périmètres couverts par les dispositifs d'accompagnement territoriaux spécifiques.

Par délibérations du 15 juillet 2008 et du 27 avril 2009, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Communauté Urbaine de Bordeaux une Convention pour la mise en place du PIG.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **Mme POMMET Ana, propriétaire de l'immeuble sis 4, rue Georges Bonnac à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation de 2 logements T2 dont un vacant.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 octobre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 12 novembre 2008 sous le n° 033003125.

➤ **Logement 1 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 26065 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 13 033 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $26\ 065\ € \times 10\% = 2\ 607\ €$

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 35 919 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 960 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $35\ 919\ € \times 10\% = 3\ 592\ €$
- Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme POMMET Ana une participation d'un montant de 6 949 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. SEIGNEUR J.Louis, propriétaire de l'immeuble sis 118, rue de Bègles à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type T2 en loyer conventionné. Le logement est déjà occupé.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 30 septembre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 12 novembre 2008 sous le n° 033003127.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 29 373 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 14 687 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $29\,373 \text{ €} \times 10\% = 2\,937 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. SEIGNEUR J.Louis une participation d'un montant de 2 937 € pour la Ville de Bordeaux

- **SCI ST JOSEPH, propriétaire de l'immeuble sis 1, rue St Joseph à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation de deux logements de type T2 dont un logement vacant et l'autre déjà occupé. Après travaux, le locataire sera relogé dans le logement vacant en loyer conventionné, le second logement étant en loyer intermédiaire.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 octobre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 12 novembre 2008 sous le n° 033003146.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25 168 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 12 584 € + 5 306,60 € pour saturnisme

- Aide de la Ville au propriétaire :  $25\,168 \text{ €} \times 10\% = 2\,517 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI ST JOSEPH une participation d'un montant de 3 267 € pour la Ville de Bordeaux

- **Mme LACASSAGNE Micheline, propriétaire de l'immeuble sis 154, crs Balguerie Stutzenberg à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation de la toiture d'un immeuble de deux logements déjà loués (1T2 – 1T4). Ces deux logements seront en loyer conventionné après travaux.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 30 septembre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 12 novembre 2008 sous le n° 033003126.

➤ **Logement 1 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 6 398 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 3 199€

- Aide de la Ville au propriétaire :  $6\,398 \text{ €} \times 10\% = 640 \text{ €}$

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 11 156 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 5 578 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $11\ 156\ € \times 10\% = 1\ 116\ €$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme LACASSAGNE Micheline une participation d'un montant de 1 756€ pour la Ville de Bordeaux

- **M. Mme RIGAL Wilfried, propriétaires de l'immeuble sis 24, rue Baudrimont à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type T5 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 octobre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 12 novembre 2008 sous le n° 033002882.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 85 848 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 42 924 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $85\ 848\ € \times 10\% = 8\ 585\ €$
- Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la M. Mme RIGAL Wilfried une participation d'un montant de 9 335 € pour la Ville de Bordeaux

- **Indivision DELAHAYE-BOIGONTIER, propriétaire de l'immeuble sis 192, rue Malbec/61, rue de la Réole à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la transformation d'un local commercial en un logement T1 en loyer conventionné et réhabilitation du T2 vacant en loyer intermédiaire.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 octobre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 12 novembre 2008 sous le n° 033003131.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 28 888 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 14 444 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $28\ 888\ € \times 10\% = 2\ 889\ €$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à l'Indivision DELAHAYE-BOIGONTIER une participation d'un montant de 2 889 € pour la Ville de Bordeaux

- **SCI Sud-Ouest Investissement, propriétaire de l'immeuble sis 7, rue du Mascaret à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 octobre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 décembre 2008 sous le n° 033003167.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25 870 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 12 935 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $25\,870 \text{ €} \times 10\% = 2\,587 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI Sud-Ouest Investissement une participation d'un montant de 3 337 € pour la Ville de Bordeaux

- **SCI TAMATAVE, propriétaire de l'immeuble sis 5, rue Traversanne à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la restructuration d'un immeuble de deux logements (1T2 – 1T4) en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 octobre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 décembre 2008 sous le n° 033003252.

➤ **Logement 1 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 35 353 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 677 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $35\,353 \text{ €} \times 10\% = 3\,535 \text{ €}$

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 39 082 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 19 541 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $39\,082 \text{ €} \times 10\% = 3\,908 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI TAMATAVE une participation d'un montant de 7 443 € pour la Ville de Bordeaux

- **Mme BOUCHARENC Marie-Eve, propriétaire de l'immeuble sis 249bis, bd Maréchal Leclerc à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 4 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 25 novembre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 décembre 2008 sous le n° 033003244.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 59 330 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29 665 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $59\,330 \text{ €} \times 10\% = 5\,933 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme BOUCHARENC Marie-Eve une participation d'un montant de 6 683 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. ARNAUD Bernard, propriétaire de l'immeuble sis 13, rue Teulère à Bordeaux.**

L'immeuble dont M. Arnaud est propriétaire se trouve dans le Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) Saint Eloi / Salinières instauré par délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2002. L'immeuble fait l'objet d'une notification de travaux dans le cadre de la DUP Ilot Teulère St James.

Cette opération consiste en la restructuration d'un immeuble de trois logements de type T2, dont un vacant, en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 25 novembre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 décembre 2008 sous le n° 033003290.

➤ **Logement 1 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 44 166 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 083 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $44\,166 \text{ €} \times 10\% = 4\,417 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 43 970 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 21 985 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $43\,970 \text{ €} \times 10\% = 4\,397 \text{ €}$

➤ **Logement 3 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 44 145 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 072 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $44\,145 \text{ €} \times 10\% = 4\,414 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. ARNAUD Bernard une participation d'un montant de 13 978 € pour la Ville de Bordeaux

- **SCI TIBOU, propriétaire de l'immeuble sis 84, rue Fieffé à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la restructuration d'un immeuble vacant pour créer un logement de type 7 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 25 novembre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 décembre 2008 sous le n° 033003306.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 99 347 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 49 674 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $99\,347 \text{ €} \times 10\% = 9\,935 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI TIBOU une participation d'un montant de 10 685 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 juin 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Elizabeth TOUTON**  
**Adjoint au Maire**